



Prix international
ÉDITION 2019

RÈGLEMENT

Le Prix international « La Femme de l'Année » est organisé par le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, en collaboration avec le Club International Soroptimist de la Vallée d'Aoste et avec le partenaire médiatique « Donna Moderna ».

SUJET

Femmes résilientes

La résilience implique un processus dynamique et positif ainsi qu'une capacité de passer à travers les épreuves de la vie, en permettant de construire et même de reconstruire un nouveau parcours de vie.

LES OBJECTIFS

- reconnaître et valoriser le rôle des femmes dans la société, la culture, le monde du travail, la politique, la communication, la science, les arts et le spectacle ;
- récompenser la culture d'entreprise solidaire entre femmes ;
- promouvoir l'instruction féminine afin que les femmes obtiennent des postes à haute responsabilité dans les entreprises ;
- sensibiliser la communauté internationale à entreprendre des parcours de démocratie et de développement ;
- répandre une culture de paix et de solidarité, fondée sur la sauvegarde des droits de l'homme avec une attention particulière aux pays moins privilégiés.

LES CANDIDATES

Des femmes de toutes les parties du monde :

- qui sont engagées pour la défense des droits humains à travers des actions de soutien des droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, à l'égalité devant la loi ;
- qui par leur travail ont atteint d'importants objectifs et ont apporté des compétences et des innovations significatives, en imposant aussi l'identité féminine avec une valeur professionnelle élevée ;
- qui ont contribué à la liberté de mouvement et d'immigration, à l'asile, à la nationalité, à la propriété, à la liberté de pensée, de conscience et de religion, à la liberté d'association et d'opinion, à la sécurité sociale, à la liberté de travailler dans des conditions justes et équitables, à la liberté syndicale et à un niveau approprié de vie et d'éducation ;
- qui ont contribué au développement de la coopération internationale, à travers la culture d'entreprise solidaire, en s'investissant dans la lutte contre l'exploitation et la pauvreté, en faveur d'une croissance économique plus durable des pays les moins avancés ;
- qui témoignent l'affirmation des droits à la solidarité des peuples, tels que le droit à l'autodétermination, à la paix, au développement, à l'équilibre écologique, au contrôle des ressources nationales, à la défense de l'environnement, ainsi que les nouveaux droits liés aux manipulations génétiques, à la bioéthique et aux nouvelles technologies de communication.



LA SÉLECTION DES FINALISTES

Le Jury du Prix, nommé et présidé par le Président du Conseil de la Vallée d'Aoste, composé de toutes les Conseillères régionales, d'une représentante du Club International Soroptimist de la Vallée d'Aoste et d'un représentant du partenaire médiatique « Donna Moderna », examinera toutes les candidatures parvenues et nommera les trois finalistes. Au cours de la cérémonie finale, le Jury proclamera la lauréate du Prix international « La Femme de l'Année ».

Le public pourra exprimer une préférence parmi les trois candidates finalistes en votant en ligne, selon les modalités indiquées sur le site Web :

<http://www.consiglio.vda.it/app/donnadellanno>

La finaliste qui aura remporté le plus de voix du public se verra décerner une distinction « Popularité ». Au cas où elle coïnciderait avec le prix « La Femme de l'Année », la distinction « Popularité » sera attribuée à la deuxième finaliste la plus votée par le public.

LES PRIX

Le Prix international « La Femme de l'Année » consiste en un montant de **20 000** (vingt-mille) euros.

La distinction « Popularité », attribuée selon le nombre de voix exprimées par le public, a une valeur de **15 000** (quinze mille) euros.

La troisième finaliste recevra **10 000** (dix mille) euros.

Parmi les candidatures parvenues, le Club International Soroptimist Vallée d'Aoste décernera une distinction d'une valeur de **3 000** (trois mille) euros, à vocation purement humanitaire, en harmonie avec les buts et l'éthique de ce Club.

Toutes les sommes en espèces devront être destinées aux activités qui ont déterminé les finalistes du Prix international « La Femme de l'Année ».

Sur demande des bureaux, avant la prochaine édition du Prix, les lauréates devront documenter la destination effective des prix en relation aux activités présentées, par l'envoi d'un rapport écrit accompagné des pièces justificatives des dépenses et tout le matériel photographique et/ou vidéo qui témoigne l'utilisation du prix et le développement du projet.



LES MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les propositions de candidature au Prix peuvent être présentées par :

- des membres de toutes les Assemblées législatives régionales, nationales et internationales
- les clubs nationaux et internationaux du Soroptimist
- les associations de presse nationales et internationales
- les associations féminines nationales et internationales
- des ONG, OSBL et autres associations nationales et internationales

Les candidatures spontanées ne sont pas admises.

L'organisation ne prendra pas en compte les candidatures déposées au nom de lauréates des précédentes éditions du Prix international « La Femme de l'Année ».

Pour les femmes ayant déjà obtenu d'autres distinctions, même sous forme de sommes d'argent, les candidatures sont admises.

Les candidates s'engagent à participer à la cérémonie finale et à toutes les activités organisées par le Conseil régional du 28 au 31 mai 2019.

Cet engagement est condition indispensable pour l'attribution des prix, s'il n'est pas respecté le prix ne sera pas remis. Néanmoins, le Jury du Prix évaluera les empêchements pour des raisons graves et motivés.

Il est possible de télécharger la fiche de candidature à partir de la page :

<http://www.consiglio.vda.it/app/donnadellanno>

Les dossiers de candidature - fiches et annexes - devront parvenir

au plus tard le vendredi 15 février 2019 selon les modalités suivantes :

par LETTRE RECOMMANDÉE à l'adresse :

Premio internazionale "La Donna dell'Anno"

Consiglio regionale della Valle d'Aosta

Piazza Deffeyes, 1

11100 Aosta – Italia

ou par COURRIEL à l'adresse PEC (Poste électronique certifiée) :

consiglio.regione.vda@cert.legalmail.it

ou par FAX : n° (+39) 0165 526257

LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX

La cérémonie de remise du Prix international « La Femme de l'Année » édition 2019 aura lieu à

Aoste (Vallée d'Aoste, Italie), le vendredi 31 mai 2019.